canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Direction générale de l'enseignement postobligatoire

Rue Saint-Martin 26
1014 Lausanne

Année scolaire 2024-2025

Demande d'admission dans une classe spéciale de l'École de maturité

(ne cocher qu'une seule case !)

1re année ☐

2e année ☐

Gymnase Auguste Piccard

toutes disciplines artistiques et sportives

sauf: basketball - football (masculin) - handball - hockey sur glace (masculin)

Avertissement
Cette demande d'admission n'est pas une inscription dans une classe spéciale. Les instances et jurys chargés d'examiner si les critères dans le domaine des arts ou des sports sont remplis étudieront votre dossier et communiqueront leur préavis à la Conférence des directeurs des gymnases vaudois (CDGV) par l'intermédiaire de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire, Office de l'enseignement gymnasial. **Entre-temps, vous devez inscrire normalement votre fille ou votre fils au gymnase, comme tous les élèves qui désirent fréquenter ce dernier,** selon les informations reçues de la direction de l'établissement secondaire de 11e année de votre enfant. Courant avril 2024, la CDGV vous indiquera si votre fille ou votre fils est effectivement admis·e dans une classe spéciale du Gymnase Auguste Piccard, en tenant compte des trois critères suivants : préavis sportif ou artistique, résultats scolaires, nombre de places disponibles.

1. Renseignements personnels

1.1 Elève		
Sexe	☐ masculin	☐ féminin
Nom		
Prénom		
Date de naissance		

Adresse électronique	
Téléphone portable	

1.2 Parents ou responsable légal	
Nom	
Prénom	
Adresse	
Code postal	
Localité	
Adresse électronique	
Téléphones portables	

1.3 Scolarité				
Etablissement scolaire actuel				
Localité				
Voie	VP	☐	Autre*	☐
Classe				
Maîtrise de classe	Mme ou M.			
*Veuillez préciser :				

1.4 Domaine concerné par la demande		
☐	Sport (discipline)	
☐	Musique (instrument)	
☐	Danse (genre)	
☐	Cirque (discipline)	
☐	Autre domaine artistique	

2. Pratique du sport ou de l'art

Ecole de musique, danse ou autre école artistique ou club sportif	
Personne(s) responsable(s) de la formation en danse, musique ou autre domaine artistique ou de l'entraînement sportif	
Adresse électronique	
Téléphone	
Médecin (sport ou danse) qui assure le suivi sportif (nom, adresse, téléphone)	
Nombre d'heures de travail personnel ou d'entraînement hebdomadaire	
Niveau atteint et résultats	

3. Objectifs de l'élève

3.1 Objectifs de l'élève sur le plan sportif ou artistique durant les études gymnasiales :
3.2 Objectifs de l'élève sur le plan sportif ou artistique après les études gymnasiales :

4. Emploi du temps

4.1. Horaire des entraînements ou des cours (temps effectif, sans les déplacements), au cours de l'année scolaire actuelle				
	De	A	Lieu	Durée du trajet aller-retour en minutes
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				
Dimanche				

4.2. Fréquence actuelle des compétitions, concours, examens

4.3. Changements prévus pour l'année scolaire prochaine : nouveau club, nouvelle école, personne(s) responsable(s) de l'entraînement sportif, de la formation en danse, musique, etc. (nom, adresse, no de téléphone) :

4.4 Remarques

Annexes <u>indispensables</u> à joindre à la présente demande :

- Attestation de l'école de danse, de musique, du club ou de la fédération sportive, etc.
- Sport et danse : attestation du niveau au moment de la demande
- Formulaire « Principaux résultats sportifs » (complément à la demande d'autorisation d'inscription)
- Lettre de motivation personnelle, rédigée par le ou la candidate
- Une photo passeport (format jpg)
- Tout autre document utile à l'appréciation de la demande (copie de titres sportifs, classements, etc).

Lieu et date :	

Signature de l'élève : _____

Signature d'un parent ou du responsable légal : _____

Nota bene :

Pour une entrée en 1ère année :
Cette demande est à retourner <u>par courriel (</u>info.gymnase@vd.ch) à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire pour le mercredi 15 novembre 2023 au plus tard. **Toute demande tardive ne pourra être prise en considération, sauf cas de force majeure**. Dans tous les cas, elle sera mise en liste d'attente.

Pour une entrée en 2ème année (en fonction des places qui se libèrent) :
Cette demande est à retourner par courriel (info.gymnase@vd.ch) à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire **pour le lundi 30 décembre 2023 au plus tard. Toute demande tardive ne pourra être prise en considération, sauf cas de force majeure.**
Pour tout renseignement :

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)
Office de l'enseignement gymnasial
Rue St-Martin 26
1014 Lausanne
021 / 316 63 04
info.gymnase@vd.ch

Lausanne, le 29 août 2023/ADM/

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

**Direction générale
de l'enseignement
postobligatoire**

Rue Saint-Martin 26
1014 Lausanne

Année scolaire 2024-2025
Procédure d'évaluation des artistes et sportifs d'élite

Critères et procédure pour les candidates et candidats qui pratiquent la danse

Les classes spéciales pour artistes, sportives et sportifs d'élite du Gymnase Auguste Piccard sont en principe destinées aux danseurs et danseuses inscrites à des cours de danse de manière régulière et intensive.

Un jury de danse réunissant des spécialistes de cet art est mandaté pour octroyer un préavis technique traduisant le niveau de la prestation de chaque candidate et candidat au cours d'une audition de danse.

Pour faciliter l'identification des candidates et candidats, une photographie passeport récente est souhaitée et sera jointe au dossier de candidature (indiquer, au dos, le nom et prénom).

L'audition aura lieu le :

**samedi 27 janvier 2024 de 9h00 à 15h00,
à La Manufacture - Haute école des arts de la scène,
Rue du Grand Pré 3 (Entrée C), 1000 Lausanne-Malley 16.**

Cette audition revêtira la forme générale suivante :

- Un cours de danse classique (1h environ) et un cours de danse contemporaine (1h environ).
- Un solo pour chaque candidat·e d'une durée d'une minute trente environ, dans le style choisi par chacun·e (classique, moderne, contemporain ou danses urbaines).
  - Les candidat·e·s voudront bien se munir de la musique de leur choix sur une clé USB ou un smartphone.
  - L'espace à disposition est de 12 m x 11 m.
- Entretien individuel avec chaque candidat·e (5 minutes environ)

Cette convocation revêt un caractère obligatoire. Tout élève convoqué qui ne se présente pas sera retiré de la liste des candidatures à une entrée en classes spéciales.

Les principaux critères sur lesquels le jury de danse se fonde sont résumés ci-après (cette liste n'est pas exhaustive).

Critères d'évaluation généraux :

- maîtrise des directions et orientation dans l'espace
- musicalité
- mémorisation d'un enchaînement de mouvement
- intégration et interprétation d'une correction donnée
- endurance et résistance physique et mentale
- interprétation-présence
- qualité et intensité du mouvement
- dosage de l'énergie
- ponctuation et phrasé

Critères d'évaluation spécifiques par discipline :

Ballet Classique et Danse Moderne
- en dehors / dedans
- conscience de l'axe et de la verticale
- enroulé, déroulé du dos, courbe…
- principe de l'équilibre (relevé…)
- pliés et demi-pliés (première, deuxième, …)
- travail des jambes et des pieds (dégagés, développé, attitudes, …)
- maîtrise des sauts
- maîtrise du sol

Danse Contemporaine
- utilisation des différentes qualités de mouvement
- connaissances du travail au sol
- gestion et utilisation de l'espace
- ouverture à différentes propositions
- curiosité et expérimentation
- capacités d'improvisation

Danses Urbaines
- savoir danser à différentes vitesses
- recherche des contrastes
- diversité de gestuelles
- curiosité et expérimentation
- capacités d'improvisation

Anne de Muralt Vocat

Office de l'enseignement gymnasial

Lausanne, le 29 août 2023 /ADM/